

20230904_DL_01

OBJET : Attribution du marché « Services de communications électroniques et de connectivité associée »

Date de convocation :
25 août 2023

Date de séance :
04 septembre 2023

Date d'affichage :
12 septembre 2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 9

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaients présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, MAILLE-BARBARE Françoise, FAUVET Frédéric, DELFOSSÉ Jean-Philippe, LHOMME Brigitte, GEST Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur PARIS Laurent

Pouvoirs :

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur GEST Alain
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique.

L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Chaque lot donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commande qui sera conclu avec un titulaire. Les prestations à réaliser sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le Syndicat Mixte Somme Numérique en qualité de coordonnateur conclut le présent accord-cadre pour ses besoins propres et pour ceux des membres du groupement de commande ayant confirmé leur engagement sur ledit accord-cadre. Il notifie l'accord-cadre et le met à disposition des membres qui en assureront l'exécution pour leurs propres besoins. Chaque membre du groupement de commande émet ses propres bons de commandes, supervise la réception des matériels et/ou consommables.

La Commission d'Appel d'Offres a été invitée à se prononcer sur le choix du titulaire le 04 septembre 2023. La présente délibération a pour objet de valider l'attribution de l'accord-cadre à partir de leur proposition.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 15 juin 2023 ayant pour objet les « Services de communications électroniques et de connectivité associée »,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 04 septembre 2023 pour l'attribution de cet accord-cadre.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 080-258004365-20230904-230904_B_DEL1-DE

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'accord-cadre intitulé « Services de communications électroniques et de connectivité associée » est attribué à la société suivante :

Lot 1 : Téléphonie fixe : **SFR**

Lot 2 : Téléphonie fixe opérationnelle : accueil 18/112 du SDIS : **ORANGE BUSINESS**

Lot 5 : Acquisition de terminaux mobiles, d'accessoires et de services associés : **BETOUBE-ADJUNGO**

Lot 6 : Réseau de collecte xDSL : **SERINYA**

Lot 7 : Transit IP Somme Numérique : Lien FRIANT : **EVERKO**

Lot 8 : Réseaux de niveau 3 (VPN/IP), TRUNK SIP en cœur de réseau, Accès Internet à débit garanti, Solution SDWAN opérée et autres services associés : **ADISTA**

Lot 9 : Accès Internet à débit non garanti, Téléphonie sur box, Hot spot WIFI événementiel : **LINKT**

ARTICLE 2 : L'analyse des offres est prolongée pour les lots 3 et 4, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

ARTICLE 3 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre aux cocontractants retenus.

ARTICLE 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

